



Date : 01/09/2020

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Vous êtes invités à participer à la réunion du Conseil des présidents des Comités Régionaux qui se déroulera le vendredi 25 septembre 2020 en visio conférence. Le lien pour vous connecter vous sera transmis prochainement.

## ORDRE DU JOUR

Vendredi 25/09/2020 : 09h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00

- **Saison 2020 - Covid-19**
  - o Bilan et conséquences
- **Intervention de la DTN**
  - o Exposé de quelques dossiers (dont nous aurons les fichiers avant cette réunion)
- Formation tronc commun grafiqueur/délégué
- **Centre d'entraînements régionaux**
  - o Intervention de Florence TRELLU
- **Conseil national – Représentation**
  - o Article 3 – page 2 « Conseil National » du RI de la FFPJP - Faut-il maintenir cette règle ?
- **Concours sauvages**
  - o Constat : ces concours ont toujours existé càd amicaux, sauvages, saisonniers, estivaux, vacanciers et autres touristiques
  - o La prolifération de ceux-ci est venue de l'abandon du terrain en période de crise sanitaire, consenti par nos organes fédérés
  - o Quelles en sont les responsabilités ?
  - o Quelles actions possibles sous quelles responsabilités ?
  - o Qui doit agir et comment
- **Tir de précision**
  - o Résultats du sondage effectué par la FFPJP
- **Trophée des Pépites**
  - o Lieu
  - o Déroulement
- **Situation actuelle du futur siège de la FFPJP**
  - o Où en sont les avancées ?
- **Questions diverses**
  - o Demande du gel de l'augmentation de la licence de 2.00€ en 2021 (Régions PACA et AURA – Comités 11 - 12 – 21 – 25 – 32 – 39 – 70)
  - o Demande du CD32 de prévoir des dates fixes pour les tours de Coupe de France au calendrier national
- La Marseillaise 2020 (Question de l'Occitanie)
  - o Quelle sera la position de la FFPJP sur les incidents survenus cette année largement relayés par les médias et réseaux sociaux ?
- Mutation jeunes (Nouvelle Aquitaine)
  - o Demande la gratuité pour les cadets dernière année
  - o Mutation interne payante même après 1 année sabbatique
- Nationaux doublettes et triplette mixte (Nouvelle Aquitaine)

- Demande de subvention comme pour les nouveaux nationaux
- Discipline (Nouvelle Aquitaine)
  - Revoir l'article 13 du code de discipline
- Championnat de France (Nouvelle Aquitaine)
  - Demande à avoir 3 équipes dans les CDF autres que le triplé senior masculin
- Recyclage Initiateur - BF1 – BF2 (Nouvelle Aquitaine)
  - Tous les 5ans, ils doivent passer un recyclage. Ceux qui refusent le recyclage, peuvent-ils se présenter l'année suivante ?
- Appel téléphonique des licenciés au siège (GRANDEST)
  - Malgré plusieurs demandes, les élus du siège répondent encore à des licenciés sans passer par leur CD.
- Dossier « Emploi »
  - Proposition de visio conférence avec Xavier GRANDE concernant la mise en place du salarié dans les comités régionaux

Pour le Conseil des Comités Régionaux

Karine SCHMITT – J Noel VENON



**CONSEIL DES PRESIDENTS DES COMITES REGIONAUX  
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25/09/2020 – VISIO CONFÉRENCE**

**Présents :**

Mme SCHMITT Karine – GrandEst  
Mme COSTE Lucette – PACA  
Mme CLAMENS Marie – Occitanie  
M. VENON Jean Noel – Bretagne  
M. POULARD Philippe – Normandie  
M. THEARD Jean Yves – AURA  
M. GAILLARD Régis – Centre Val de Loire  
M. MARZAT Patrice – Le Pays de La Loire  
M. DUTRONC Robert – Bourgogne/Franche Comté  
M. PASTOURELY Charles – Nouvelle Aquitaine  
MM. BOURLET Laurent et EVRARD Eric - Hauts de France  
M. DEPAOLI Laurent – Représentant de la Corse

**Excusé :**

M. MACAIRE Guy – Représentant de l'Île de France – Problème de connexion

**Absent :**

Antilles Guyane

Début de la réunion : 09h05

**SAISON 2020 - Bilan et conséquences Covid-19**

La pandémie du coronavirus et le confinement en Mars a mis, malgré nous la pétanque à l'arrêt. Le déconfinement en mai n'a pas permis à toutes les régions et départements de reprendre les activités clubs, par suite d'arrêtés municipaux ou préfectoraux.

Il est constaté une perte de licences dans chaque région assez importante pour certaines. Les concours inscrits dans les calendriers officiels des départements ont pour un grand nombre été annulés.

Nous espérons pouvoir aborder la saison 2021 dans de meilleures conditions.

## INTERVENTION DE LA DTN

Présentation du cahier des charges d'une école de pétanque.

Présentation du projet « Référentiel de compétences » - Plan de formation du joueur par Patrice Rodriguez.

- Il serait intéressant d'intégrer le livret du joueur dans la formation continue avec recyclage tous les 5 ans.

Présentation faite par Florence TRELLU du centre d'entraînement régional.

Bilan de la professionnalisation par Patrice RODRIGUEZ

- Il est demandé que la fédération soit plus proche des régions pour les accompagner dans l'embauche de leur salarié. Les présidents et présidentes de CR ne sont pas formés pour toutes les démarches administratives relatives à la mise en place de leur salarié.
- L'ensemble des CTFR devrait également avoir des fiches de postes identiques à toutes les régions.
- Suite à la proposition de Xavier GRANDE de programmer une visio concernant ce sujet, l'ensemble des présidents est favorable à cette visio.

## Quotas des CDF jeunes 2021 par JY Peronnet

- P. Marzat demande que le tableau envoyé par la DTN soit plus simple. IL est également étonné que le CD72 n'a aucune équipe au niveau du département alors que beaucoup d'actions sont réalisées pour les jeunes.
- Proposition de laisser la possibilité aux présidents des CR de définir la répartition des équipes.

## FORMATION DES GRAPHIQUEUR/DELEGUE

- Question de la Corse :
  - o A partir de quel niveau du concours faut-il un graphiqueur/délégué agréé ?
  - o A partir de quelle date faudra-t-il le mettre en place ?
  - o Quel sera le coût du graphiqueur pour l'organisateur ?

## CONSEIL NATIONAL – Représentation

Il est noté dans l'article 3 du RI de la FFPJP, que chaque Ligue (à modifier par CR) doit désigner nommément un suppléant à son président pour la durée du mandat. Il sera le seul habilité à siéger à sa place au conseil national en cas d'absence de ce dernier. Il deviendrait titulaire après la 3<sup>ème</sup> absence, consécutive ou non.

Les présidents des CR demandent que soit modifier cet article et qu'il soit inscrit que chaque CR doit désigner un titulaire (le président du CR ou la présidente) et un remplaçant. Ce dernier siégerait à chaque absence de son président. Et supprimer qu'il deviendrait titulaire après la 3<sup>ème</sup> absence.

## CONCOURS SAUVAGES

**CR Bretagne** : demande la définition exacte d'un concours sauvage.

Suite à la crise sanitaire, le constat est le même dans toutes les régions. Les concours non inscrits aux calendriers officiels, (amicaux, vacanciers, évènementiels, etc...) se sont multipliés.

Nombre de joueurs de haut niveau sont invités dans ces organisations et associés à des non licenciés. Certains de ces joueurs sont même organisateur de ces compétitions sans l'autorisation de leur comité départemental.

Les CDs ont la possibilité d'interdire aux licenciés de participer aux concours n'ayant pas eu l'agrément de leurs instances. (Discipline)

La question c'est également posé sur la Marseillaise inscrite au calendrier national dans les concours événementiels. Il est constaté que les licences des participants ne sont pas demandées dès le départ de la compétition.

Gestion de la compétition avec un logiciel autre que celui de la fédération, alors que le règlement l'oblige.

Il serait nécessaire que la fédération inscrive cette manifestation en tant que National ou International afin de régler tous ces soucis et éviter les commentaires faisant de la Marseillaise un concours sauvage.

## TIR DE PRECISION

À la suite du sondage effectué par la fédération, il en ressort que la majorité des réponses reçues souhaite que le CDF de tir de précision soit organisé en 2021.

Les présidents des CR demandent à la fédération :

- Un règlement unique et obligatoire pour les championnats départementaux, et laisser aux CDs le choix des qualifications d'avant championnat départemental (qualif par club, secteur etc...) – (1 CR ne souhaite pas laisser le choix des qualifications d'avant championnat aux CDs mais identique à tout le monde).
- Ajouter au calendrier fédéral la date du championnat départemental
- Décaler la date du championnat régional plus tard dans la saison au lieu du lundi de pentecôte, étant donné que le CDF est en décembre.

## TROPHEE DES PEPITES

**CR AURA** : déplore que les comités régionaux n'aient pas été consulté avant la mise en place de cette compétition et trouve dommage que ça ne concernera que les jeunes d'un bon niveau puisqu'il devront passer par une sélection régionale.

Cette compétition est-elle amené à devenir annuelle ? Si oui à quelle date ?

Le CNC jeune étant déjà fin octobre, une nouvelle compétition à la même période pourrait être compliquée.

**CR HAUTS DE France** : La sélection régionale doit se dérouler ce week-end. En raison des restrictions dû à la Covid, il est possible que cette sélection soit annulée. La date limite d'inscription des équipes est fixée au 06/10/2020. Comment faire pour participer au trophée des pépites s'il est impossible de faire la sélection ?

## SITUATION ACTUELLE DU FUTUR CENTRE NATIONAL DE FORMATION

Les présidents souhaiteraient savoir où en sont les avancées et si le lieu a déjà été défini.

## QUESTIONS DIVERSES :

Certains CR et CDs ont demandé le gel de l'augmentation de la licence de 2.00€ en 2021.

Demande qui a été déjà refusé par la fédération.

Cependant il est demandé par ces CR et CDs concernés, quels sont les arguments de la fédération sur ce refus.

Que fera la fédération si lors du prochain congrès, les CDs votent contre le budget prévisionnel 2021 qui inclus cette augmentation ?

**Demande du CD32 :**

- Intégrer les dates des tours départementaux de la coupe de France au calendrier fédéral. Les présidents des CR n'en voient pas l'utilité.

**Question de l'Occitanie :**

- Quelle sera la position de la FFPJP sur les incidents survenus cette année sur la Marseillaise ? Incidents largement relayés par les médias et réseaux sociaux

**Questions de la Nouvelle Aquitaine :**

- Demande la gratuité de la mutation pour les cadets dernière année
- Demande que la mutation interne soit payante même après une année sabbatique
- Demande que les nationaux mixtes soient aidés au même titre que les nouveaux nationaux féminins.
- Possibilité de reformuler l'article 13 du code de discipline qui a permis à l'avocat d'un joueur de faire casser sa sanction par le tribunal administratif. (Aff. Grandet)
- Demande à avoir 3 équipes par CDF autre que le TSM.
- Recyclage BF1 – Initiateur : si une personne ne peut pas se recycler au bout de 5 ans (pour raison santé, professionnel ou autre), est-il possible qu'il puisse passer le recyclage la 6<sup>ème</sup> année ?

**Demande du GrandEst :**

- Est-il possible qu'il ne soit plus répondu soit par email, courriers ou appels téléphoniques, aux licenciés qui appellent directement au siège de la fédération, sans passer par leur comité départemental ?

**Question des Hauts de France :**

- En raison des restrictions sanitaires selon les régions, comment vont se passer les AGs de clubs, comités départementaux et régions ? Certains préfets ont limité à 30 personnes les rassemblements. Comment organiser nos AGs électives avec un maximum de 30 personnes ?
- N'y a-t-il pas possibilité de prolongation des mandats actuels pour différer les renouvellements des comités ?
- Dans quelles conditions va se dérouler le congrès Fédéral à Evian ?

**Question collective :**

- Est-ce qu'un Conseil National est prévu en Novembre lors de la prochaine réunion du Comité Directeur ?

Fin de la réunion : 13h25

Pour le Conseil des Régions  
SCHMITT Karine – VENON Jean-Noël

## NOTE DE SYNTHESE FORMATION ARBITRE

*Chers Président (e),*

*J'ai rédigé cette note de synthèse afin de vous rappeler les modalités de mise en œuvre de la formation Tronc Commun et de la formation continue. Elle vient compléter les directives qui ont été envoyées par le centre national de formation à l'ensemble des comités départementaux et régionaux ainsi qu'aux coordinateurs de formations.*

*Cette note a plus particulièrement pour objectif de vous préciser les nouveautés de la filière arbitrage au sein de la formation tronc commun.*

*Je me tiens à votre entière disposition pour échanger avec vous.*

*Cordialement*

**Patrick GRIGNON**  
Responsable de la CNA



## TRONC COMMUN

La formation Tronc commun se déroule entre septembre et janvier de chaque année.

Elle est obligatoire pour se présenter à l'examen du tronc commun qui permet notamment d'obtenir le statut d'arbitre départemental stagiaire.

Bon nombre de Comités Départementaux et Régionaux ont déjà fixé leurs dates de formation et demandé l'habilitation fédérale.

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'ont pas encore effectué cette démarche, vous pouvez prendre attache auprès du responsable de formation M. William Roux (06 19 84 14 01, [william.roux@petanque.fr](mailto:william.roux@petanque.fr)).

La **session de formation tronc commun « septembre 2020-janvier 2021 »** est actuellement en cours ; Elle se clôturera par **l'examen tronc commun (le 13 février 2021)** qui remplace définitivement **l'examen d'arbitre départemental** traditionnellement organisé le 3<sup>ème</sup> week-end de janvier.

Cet examen se compose d'un questionnaire de 20 questions :

- 5 questions sur le règlement jeu provençal
- 10 questions sur le règlement pétanque
- 5 questions sur le règlement administratif et sportif (licence, championnat des clubs, coupe de France, tir de précision..)

**Tous les candidats qui ont suivi la formation tronc commun passent cet examen.**

La réussite à l'examen tronc commun permet une qualification multiple (initiateur, arbitre départemental stagiaire)

En effet, elle ouvre droit :

- **Au statut d'initiateur** (sans autre condition que la validation de l'examen du tronc commun)
- **Au statut d'arbitre départemental stagiaire** (la titularisation ne sera effective qu'à la condition d'arbitrer 4 concours départementaux pétanque-jeu provençal, dans l'année sous le tutorat d'un arbitre officiel et validé par le comité départemental).
- A l'accès à la formation de **graphiqueur/délégué agréé**, dont le statut n'est acquis qu'après le suivi de la **formation spécifique de graphiqueur/délégué agréé** et de la validation de son examen).



## ARBITRE REGIONAL

Cette action est conduite par les régions avec le référent arbitrage de son territoire.

- ↪ La formation a lieu entre septembre et novembre de chaque année. (**applicable en 2021**)
- ↪ L'examen a lieu le même week-end que celui d'arbitre national
- ↪ Le rattrapage est fixé en juin (pour les personnes refusées ou ajournées pour raisons professionnelles ou de santé)

**Les règles ci-dessus, concernant l'arbitre régional, n'entreront en vigueur qu'à partir de septembre 2021.**  
**L'examen prévu en Janvier 2021 sera maintenue pour la dernière fois.**  
**Nous aurons donc deux examens en 2021.**

### Déroulement de l'examen :

- Epreuve écrite théorique (durée 3 heures)
  - Questions à choix multiples
  - Questions rédactionnelles (pétanque et jeu provençal)
- Epreuve pratique :Le candidat est supervisé et certifié dans l'année de son examen par un arbitre confirmé, dé signé par le Comité Régional.  
Il officie sur deux compétitions ayant au minimum le label régional. A l'issue de toutes ces épreuves, le candidat est admis, ajourné ou refusé.

## ARBITRE NATIONAL – ARBITRE PNA

Cette action de formation est menée par la CNA au niveau national.

- ↪ La formation à lieu au mois de septembre de chaque année. (**applicable en 2021**)
- ↪ L'examen est fixé en décembre lors du séminaire des arbitres.
- ↪ Le rattrapage est fixé en juin (pour les personnes refusées ou ajournées pour raisons professionnelles ou de santé).

**Les règles ci-dessus, concernant l'arbitre national et/ou PNA, n'entreront en vigueur qu'à partir de septembre 2021.**  
**L'examen prévu en Janvier 2021 sera maintenue pour la dernière fois.**  
**Nous aurons donc deux examens en 2021.**

### Déroulement de l'examen :

Matinée : épreuve écrite (3H)

Après-midi : épreuve pratique +épreuve orale devant un jury d'examen.

### Composition du jury d'examen :

- 1 membre de la CNA et/ou 1 arbitre du PNA,
- 1 président de Région ou Départemental,
- 1 membre de la DTN
- le médecin de la FFPJP.

**Le Responsable de la CNA ne peut en aucun cas faire partie du jury d'examen.**

## FORMATION CONTINUE DES ARBITRES

**La formation continue est obligatoire pour continuer à être désigné.**

Cette formation pourra être assurée à la demande du Président de Région ou du Département soit :

- Par un arbitre national et/ou du PNA (formations nationale-régionale-départementale).
- Par un arbitre régional qui assure cette fonction depuis plusieurs années avec l'accord du Président de Région (formations régionale-départementale).
- Par un arbitre départemental qui assure cette fonction depuis plusieurs années avec l'accord du Président du Comité Départemental (formation départementale).

## CONTENU DE FORMATION

La CNA en collaboration avec le Centre National de Formation rédige les supports nécessaires à la formation initiale et continue. Seuls ces derniers doivent servir de référence pour les formations.

**Rappel : pour aider la formation des arbitres, un guide de l'arbitrage existe sur le site officiel de la FFPJP avec plusieurs annexes qui viennent appuyer le règlement FFPJP sur différentes situations.**

## TEMPS DE FORMATION ET COUT DES FORMATIONS

Sont compris dans les frais d'inscription :

- L'accès à la formation et aux outils de formation en ligne
- Le passage de l'examen
- L'accès à la formation continue des arbitres
- Les diplômes, cartes et écussons
- Maillot d'arbitre



*Pour les candidats reçus*

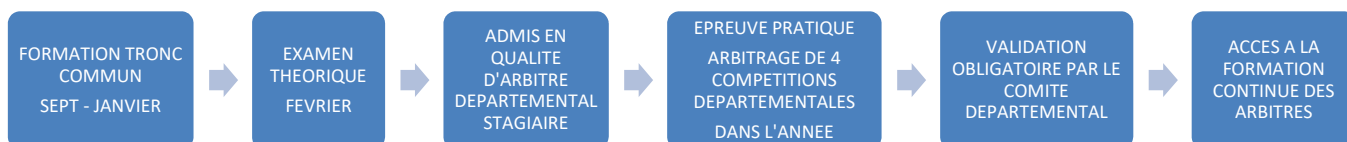
<b>TRONC COMMUN</b>	60€	1 JOURNEE
<b>ARBITRE REGIONAL</b>	60€	1 JOURNEE ET DEMI
<b>ARBITRE NATIONAL et PNA</b>	90€	2 JOURNEES ET DEMI

Les frais annexes liés à la formation (déplacement, hébergements, restauration) sont à la charge du stagiaire en formation.

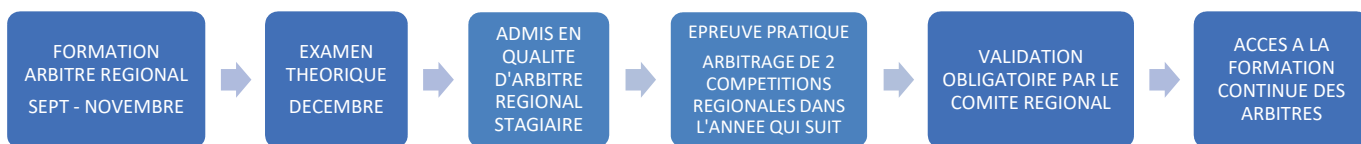
Tout comme la formation brevet fédéral 1, pour ce qui concerne les frais d'inscriptions de la formation d'arbitre régional, 30% de cette somme sera reversée aux comités régionaux au prorata du nombre d'inscrits.



**Arbitre départemental :**



**Arbitre Régional :**



**Arbitre National et/ou PNA :**



**A l'issue de l'année de stagiaire, le candidat peut être admis, ajourné ou refusé. Le candidat ajourné reste une année supplémentaire en tant que stagiaire. Le candidat refusé devra revenir en formation et repasser l'ensemble des épreuves.**

